



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

ÉDITO du Président



“ Le Rapport Social Unique a pris, dès 2020, la suite du Bilan Social en application de la loi de la fonction publique du 06 Août 2019.

Il intègre de nouveaux indicateurs, pour alimenter le dialogue avec les représentants des personnels et a pour vocation de regrouper en un seul document trois rapports désormais obligatoires : le bilan social, le rapport de situation en matière de parité hommes-femmes ainsi que le rapport sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est un document de référence proposant une vision globale et détaillée des ressources humaines de notre établissement qui en font la richesse.

Il rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion qui permettent de formaliser la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Construit selon les normes réglementaires, il constitue un précieux outil d'informations et de pilotage à destination de tous les acteurs de la communauté universitaire.

En 2021, l'Université Polytechnique Hauts-de-France a poursuivi sa stratégie de développement et de structuration depuis sa transformation, en septembre 2019, en Etablissement Public Expérimental (EPE), conformément aux dispositions de l'ordonnance du 12 décembre 2018. L'Université Polytechnique Hauts-de-France a su forger une identité singulière en plaçant notamment sa responsabilité sociale et sociétale au cœur de ses préoccupations.

Ce rapport a été élaboré grâce au travail de nombreuses directions et services et je les en remercie. Je tiens également à saluer l'engagement de l'ensemble des personnels qui œuvrent quotidiennement aux missions de Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et s'impliquent avec détermination dans les domaines de la Formation, de la Recherche et de l'Innovation.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport social unique de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.



Abdelhakim ARTIBA

Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

SOMMAIRE

P.04

LES PERSONNELS

- P. 05 Le plafond d'emplois
- P. 05 Les personnels
- P. 06 Les personnels en situation de handicap
- P. 07 Les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire
- P. 08 Les BIATSS

P.10

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

- P. 11 Les entrées
- P. 12 Les sorties
- P. 14 Les avancements

P.14

LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL

- P. 17 La masse salariale
- P. 18 Le total des rémunérations brutes
- P. 19 Les remboursements des transports

P.18

LE TEMPS DE TRAVAIL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- P. 21 La durée de travail
- P. 23 Le télétravail
- P. 24 Le Compte Épargne Temps (CET)
- P. 25 Les absences

P.26

LA SANTÉ, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

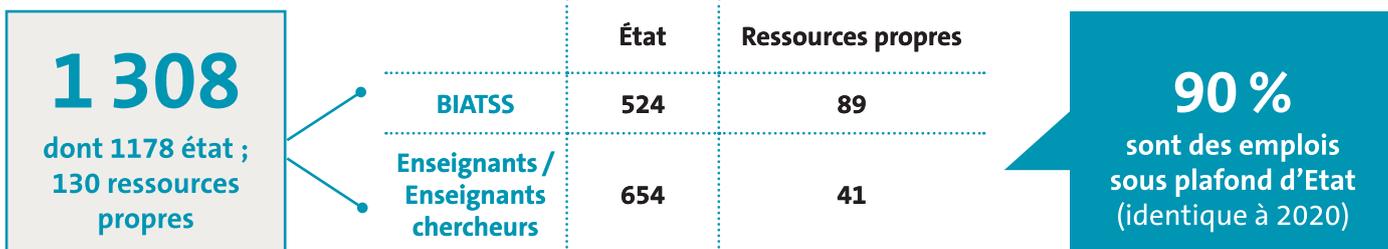
- P. 29 Le nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles... reconnus imputables au service
- P. 30 La santé au travail
- P. 31 La sécurité au travail

1.

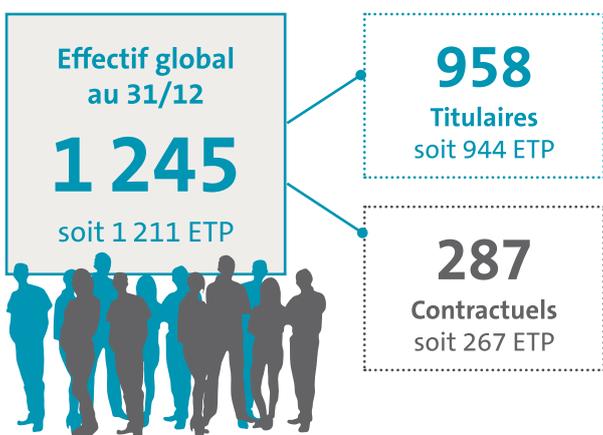
LES PERSONNELS



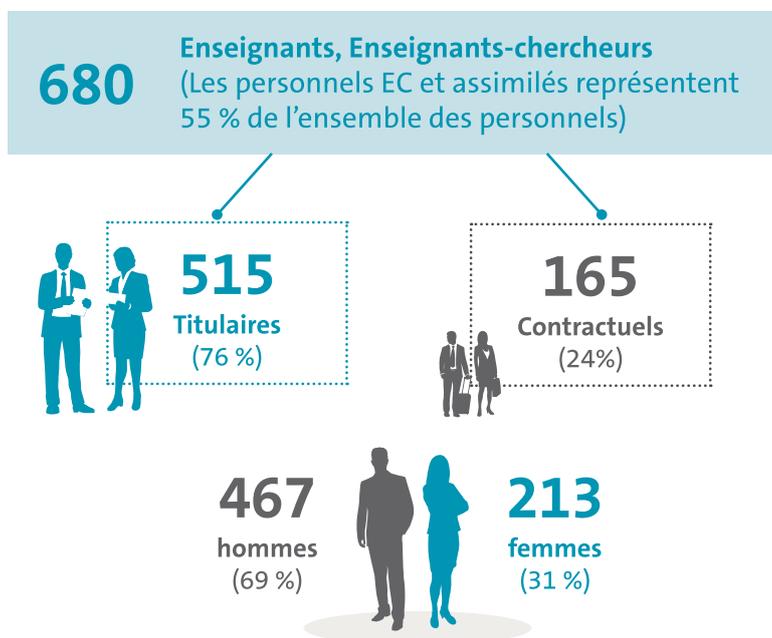
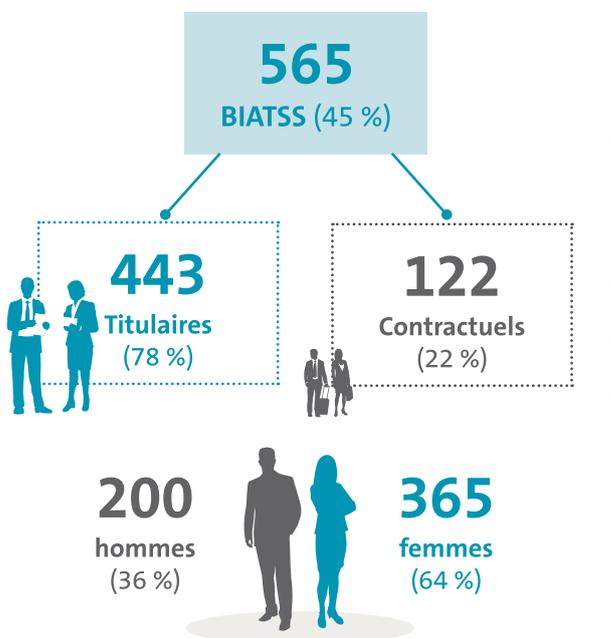
LE PLAFOND D'EMPLOIS (AU 31/12/2021)



LES PERSONNELS (EFFECTIFS GÉRÉS*)



23 % des personnels sont non titulaires (pop. globale)



* (Non compris les emplois « saisonniers » liés aux activités de l'établissement telles que les surveillances au cours des sessions d'examens, les jurys d'examens et de concours et les personnels dits « hébergés ».)

Le plafond d'emplois se distingue des effectifs. Il est exprimé en ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé).

NATURE DES EMPLOIS :

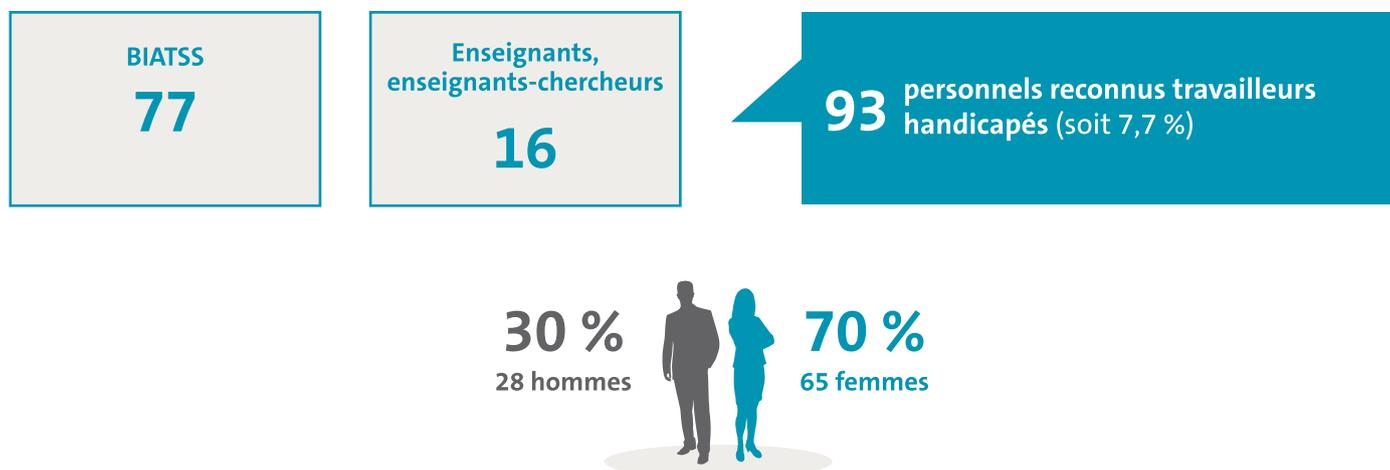
- > **Plafond des emplois État** : ensemble des emplois financés en tout ou partie par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents titulaires et non titulaires.
- > **Plafond des emplois sur ressources propres** : ensemble des emplois non financés par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents en CDD ou CDI.

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

NOMBRE D'AGENTS	20 ans >	30 ans >	40 ans >	50 ans >	60 ans >	60 ans et +
Enseignants chercheurs et assimilés	70	101	108	166	86	
Enseignants du 2 nd degré	2	13	24	80	30	
Personnel administratif, technique et de service	38	73	125	213	70	
Personnel des bibliothèques et des musées	5	12	13	12	4	

33,4 % de la population a plus de 55 ans (416 agents).

LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP



Tout employeur de 20 salariés et plus doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

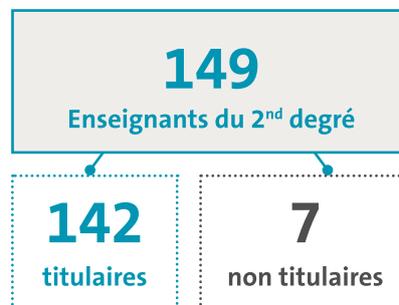
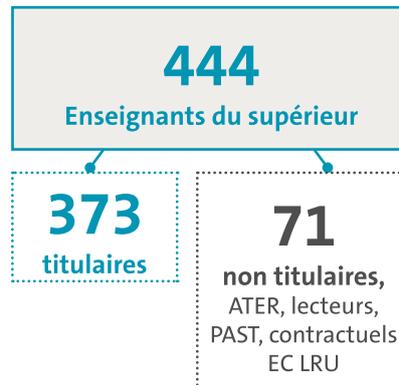
LES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Titulaires

Professeurs des universités	113	TOTAL TITULAIRES 515
Maîtres de conférences	260	
Enseignants du 2 nd degré	142	

Non Titulaires

ATER	15	TOTAL NON TITULAIRES 165
ATER mi-temps	18	
Contractuels enseignants chercheurs LRU	14	
Enseignants 2 nd degré	7	
Associés MCF	14	
Doctorants avec enseignement	29	
Doctorants sans enseignement	34	
Post doc	24	
Lecteurs	10	



467
hommes
(69%)



213
femmes
(31%)

680

enseignants, enseignants-chercheurs

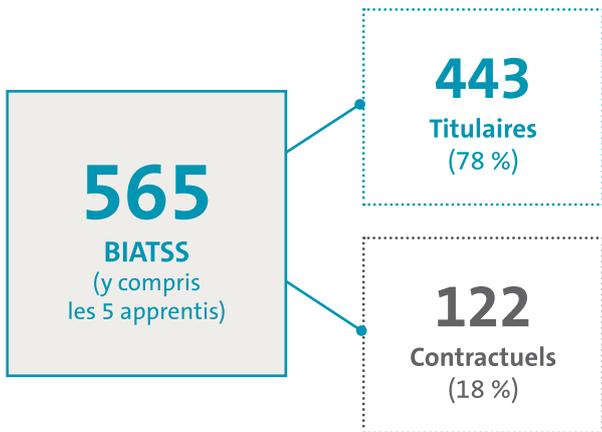
20%

de femmes parmi les professeurs des universités (moyenne nationale 28%)

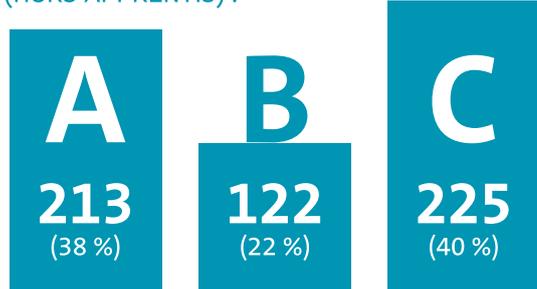
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS (TITULAIRES + CONTRACTUELS) PAR STRUCTURE :

STRUCTURE	NOMBRE D'AGENTS						TOTAL GÉNÉRAL
	INSA Hauts-de-France	ISH	IUT	Service des Sports	Unités de recherche	Université polytechnique Hauts-de-France*	
Féminin	69	64	45	0	31	4	213
Masculin	208	92	94	1	56	16	467
TOTAL GÉNÉRAL	277	156	139	1	87	20	680

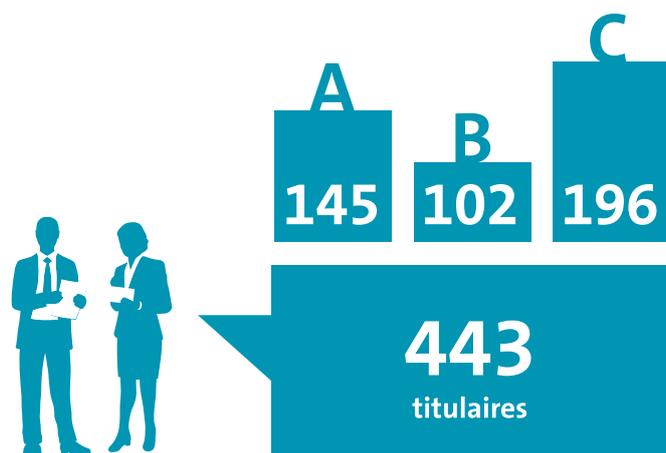
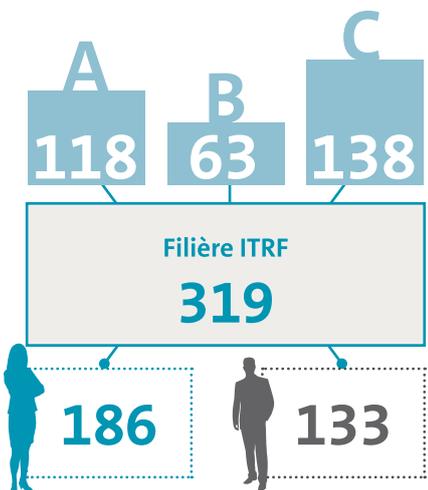
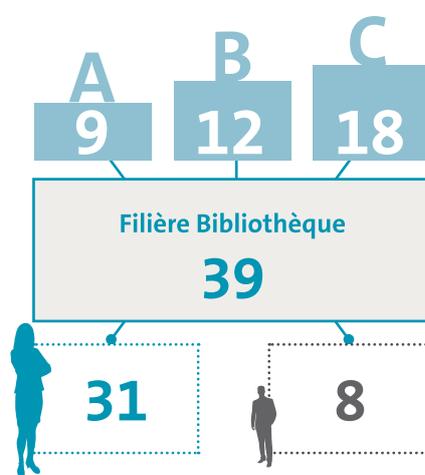
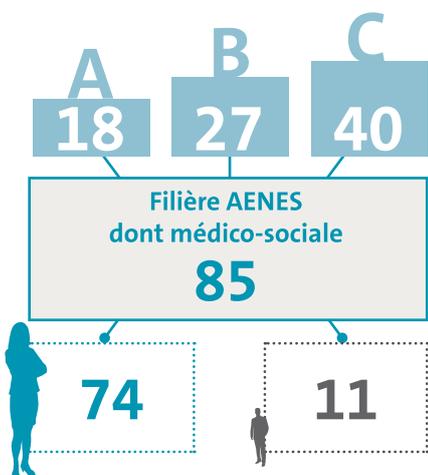
LES BIATSS



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE (HORS APPRENTIS) :



RÉPARTITION DES PERSONNELS TITULAIRES PAR FILIÈRE :



RÉPARTITION DES PERSONNELS (TITULAIRES + CONTRACTUELS) PAR STRUCTURE :

STRUCTURE		Centre de santé	Composantes de formation + INSA	Composantes de recherche	Services communs	Services généraux	Université polytechnique des Hauts-de-France*	TOTAL GÉNÉRAL
NOMBRE D'AGENTS	Féminin 	4	123	29	37	154	18	365
	Masculin 	1	40	47	14	89	9	200
TOTAL GÉNÉRAL		5	163	76	51	243	27	565

*Les UPHF correspondent aux apprentis ainsi qu'aux agents qui ne sont plus physiquement dans l'établissement mais toujours gérés par l'établissement (détachements, CLD...).

Les personnels de l'Université sont répartis en deux catégories :

- Les enseignants et enseignants-chercheurs qui sont regroupés dans ce rapport sous le terme générique d'enseignants
- Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, BIATSS.

Parmi ces deux populations, on distingue :

- Les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique
- Les agents contractuels (en CDD et CDI)

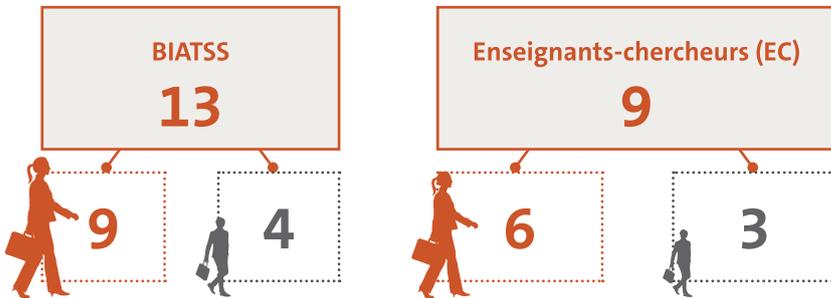
2.

LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS



LES ENTRÉES

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES RECRUTÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021 :



22
fonctionnaires recrutés

PAR TYPE DE RECRUTEMENT :



	A	B	C
BIATSS	1	1	1
Enseignants	9		

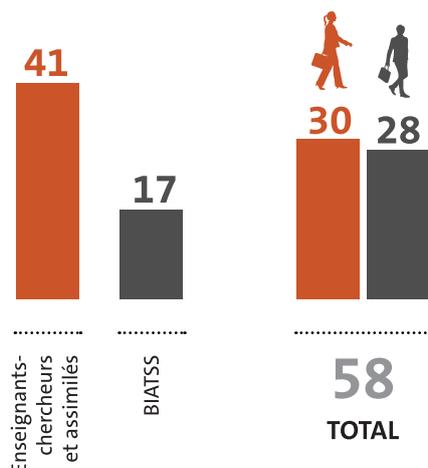


	A	B	C
BIATSS		1	5

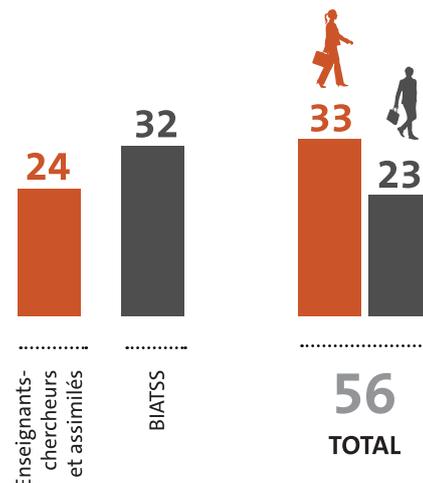


	A	B	C
BIATSS	3		1

NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS SUR UN EMPLOI PERMANENT AU COURS DE L'ANNÉE :



NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS RECRUTÉS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT AU COURS DE L'ANNÉE :



Emploi permanent : recrutement d'agents titulaires, contractuels pour répondre à l'activité courante de l'établissement (plafond d'emploi P1)

Emploi non permanent : recrutement d'agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier. Exemple : contrat sur projet (plafond d'emploi P2)

LES SORTIES

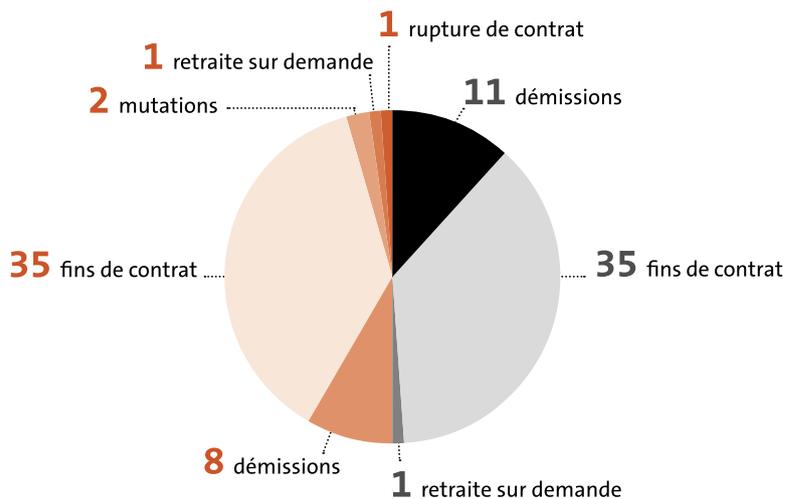
NOMBRE DE SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT
PAR MOTIF (BIATSS + EC/ES) :



78 % des départs d'enseignants, enseignants-chercheurs concernent des non titulaires.

femmes
hommes

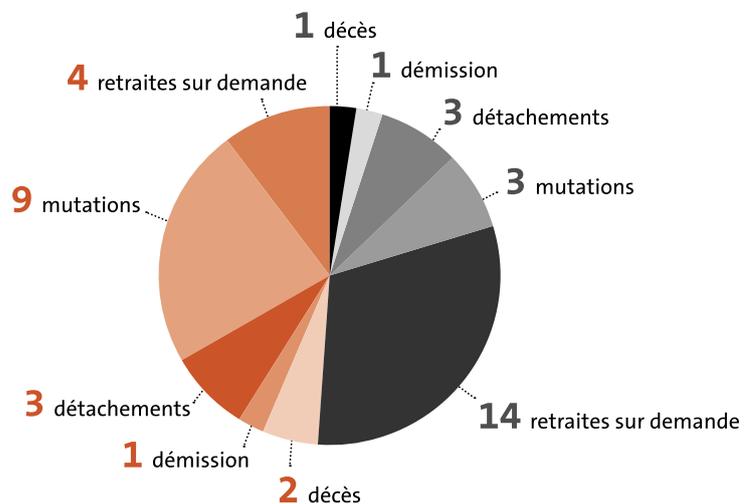
NON TITULAIRES



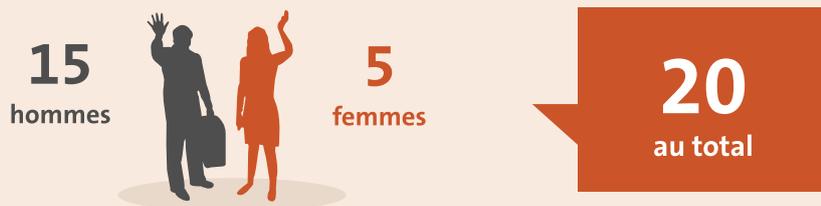
94
sorties
de non titulaires
sur l'année

TITULAIRES

41
sorties de titulaires
sur l'année



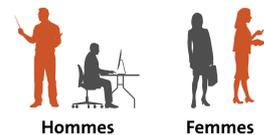
LES DÉPARTS À LA RETRAITE DÉCLARÉS EN 2021 :



LES PRÉVISIONS DE DÉPARTS À LA RETRAITE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES (ÂGE DE DÉPART À 62 ANS) :



LES AVANCEMENTS



NOMBRE DE PROMOUVABLES :

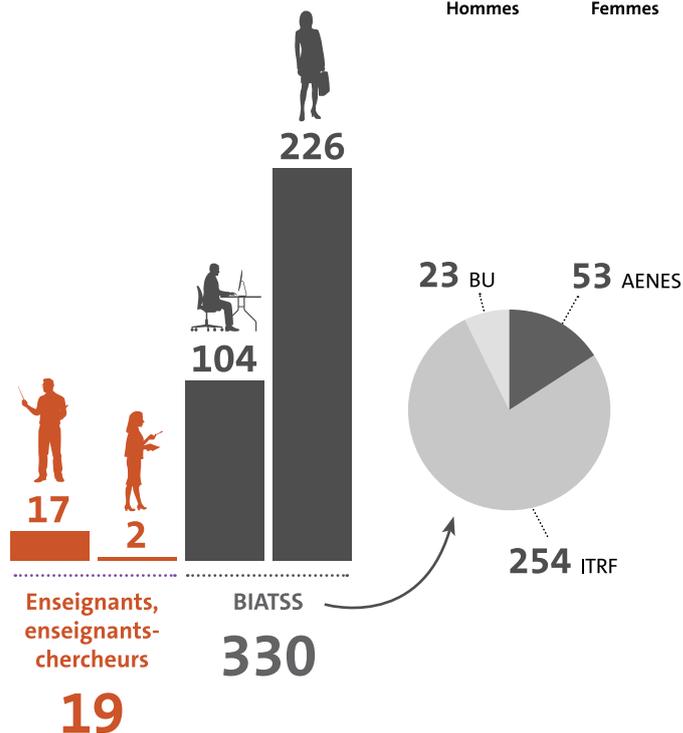
• PAR CORPS

Enseignants, enseignants-chercheurs (repyramidage)

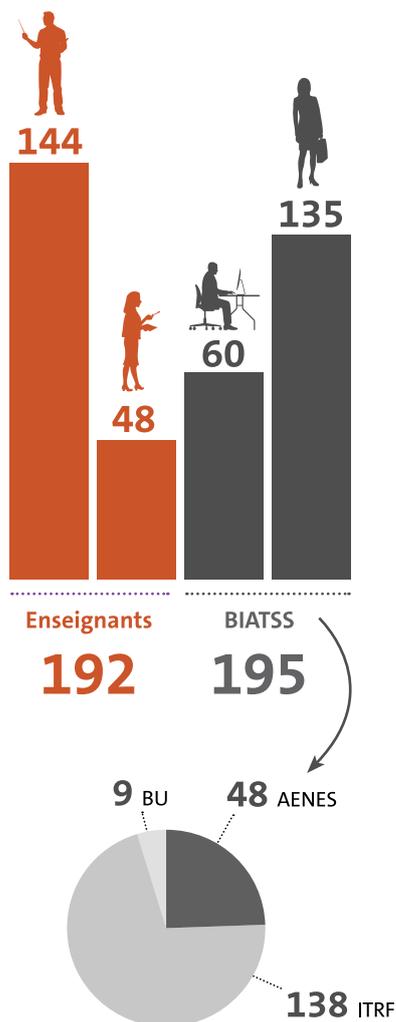
MCF CN	3	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF HC	16	
		19

BIATSS (liste d'aptitude)

IGR	68	TOTAL BIATSS
IGE	9	
ASI	52	
Techniciens	125	
AAE	17	
SAENES	36	
Conservateur	3	
Bibliothécaire	7	
BIBAS	13	



• PAR GRADE



Enseignants, enseignants-chercheurs

MCF HC	89	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF CE	19	
PR 1 ^{re} classe	33	
PR CE 1	36	
PR CE 2	15	

BIATSS (tableau d'avancement)

Échelon spécial IGR HC	2	TOTAL BIATSS
IGR HC	3	
IGR 1CL	4	
IGE HC	29	
TECH CE	11	
TECH CS	18	
ATRF P1	39	
ATRF P2	32	
Echelon spécial AAE HC	1	
AAE HC	6	
APAE	3	
SAENES CE	7	
SAENES CS	1	
ADJENES P1	27	
ADJENES P2	3	
Conservateur en chef	0	
Bibliothécaire HC	0	
BIBAS CE	2	
BIBAS CS	0	
MAG P1	6	
MAG P2	1	
		195

NOMBRE DE PROMUS :

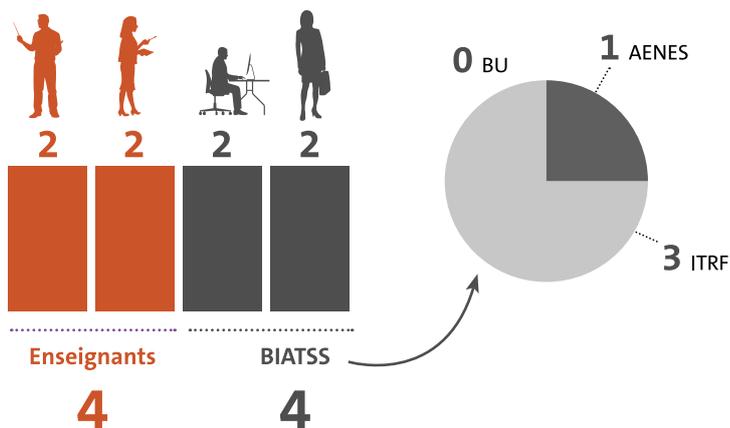
• PAR CORPS

Enseignants, enseignants-chercheurs (repyramidage)

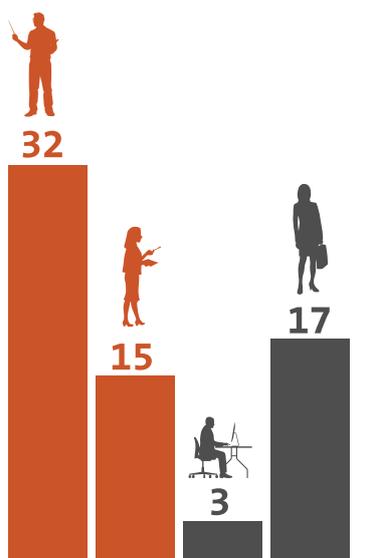
MCF CN	0	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF HC	4	

BIATSS (liste d'aptitude)

IGR	0	TOTAL BIATSS
IGE	1	
ASI	0	
Techniciens	2	
AAE	0	
SAENES	1	
Conservateur	0	
Bibliothécaire	0	
BIBAS	0	
	4	



• PAR GRADE

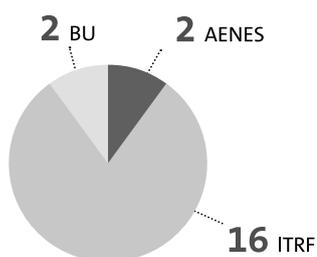


Enseignants

47

BIATSS

20



Enseignants, enseignants-chercheurs

Professeur certifié HC	2	TOTAL ENSEIGNANTS
Professeur certifié CE	8	
Professeur de lycée professionnel CE	1	
Professeur agrégé HC	5	
Professeur agrégé CE	3	
MCF HC	14	
MCF CE	4	
PR 1 ^{er} CL	3	
PR CE 1	3	
PR CE 2	4	47

BIATSS (tableau d'avancement)

Échelon spécial IGR HC	0	TOTAL BIATSS	
IGR HC	2		
IGR 1CL	0		
IGE HC	3		
TECH CE	1		
TECH CS	2		
ATRF P1	3		
ATRF P2	5		
Échelon spécial AAE HC	0		
AAE HC	0		
APAE	0		
SAENES CE	0		
SAENES CS	0		
ADJENES P1	2		
ADJENES P2	0		
Conservateur en chef	0		
Bibliothécaire HC	0		
BIBAS CE	1		
BIBAS CS	0		
MAG P1	0		
MAG P2	1		20

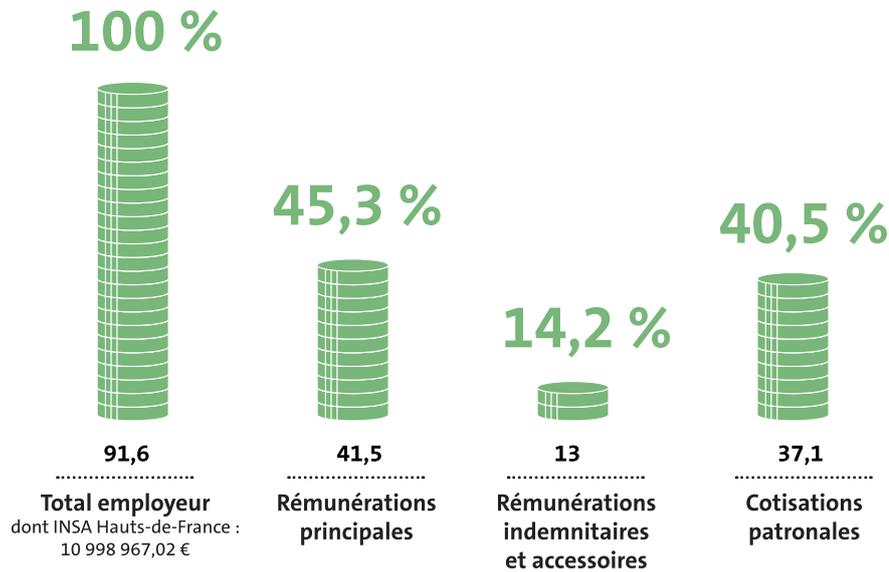
3.

LES DEPENSES LIÉES AU PERSONNEL



LA MASSE SALARIALE

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RUBRIQUE (EN M€) :



MASSE SALARIALE BRUTE ANNUELLE CUMULÉE DES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES (HORS PRIMES) :



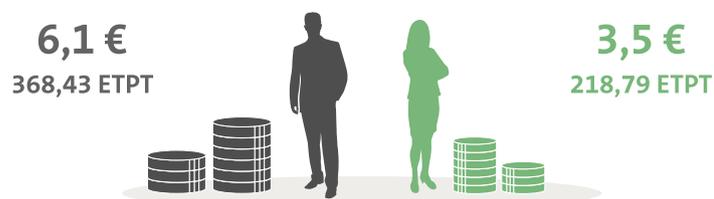
1,1 M€
au total

TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES

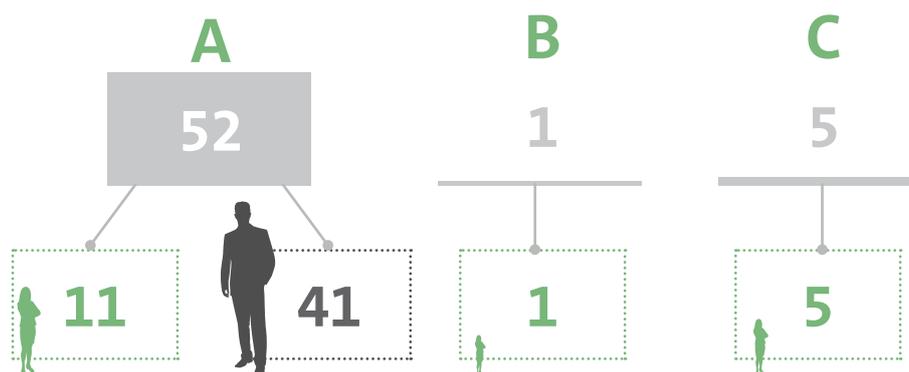
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI PERMANENT (EN M€)
(EC + BIATSS) :



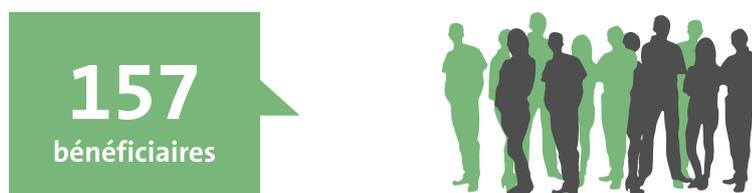
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI NON PERMANENT (EN M€)
(EC + BIATSS) :



NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA GIPA (EC + BIATSS) :



LES REMBOURSEMENTS DE TRANSPORTS



Montant pris en charge

31 568 €

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

4.

TEMPS DE TRAVAIL ET ORGANISATION DU TRAVAIL

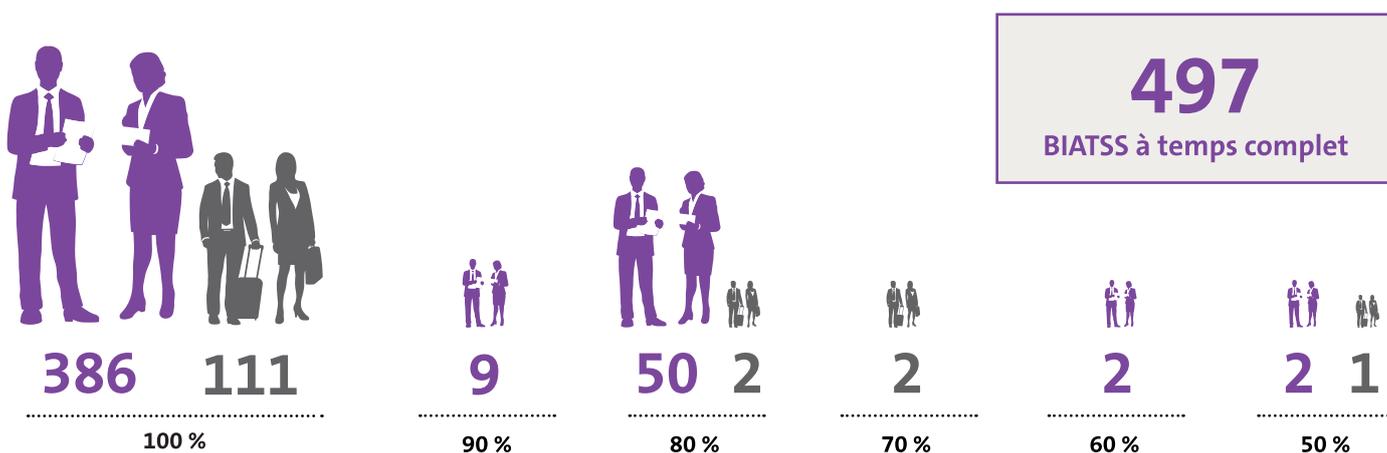


DURÉE DE TRAVAIL

BIATSS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS BIATSS EN FONCTION DE LEUR QUOTITÉ DE TRAVAIL AU 31/12/2021 :



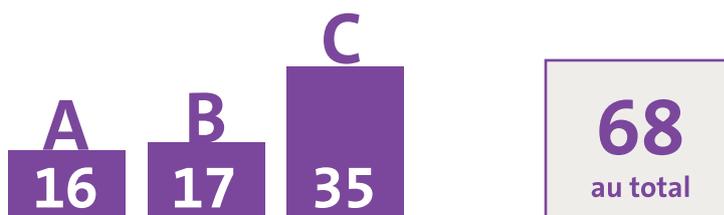
12 %
des personnels BIATSS
travaillent à temps partiel
ou incomplet

Parmi les 68 personnels
concernés,
les femmes représentent

99 %



NOMBRE D'AGENTS BIATSS A TEMPS PARTIEL, PAR CATEGORIE :



ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EC/ES EN FONCTION DE LEUR QUOTITÉ DE TRAVAIL
AU 31/12/2021 :



5,8 %

des enseignants, enseignants-chercheurs effectuent leur service à temps partiel ou incomplet

Parmi les 39 personnels concernés, les femmes représentent

36 %



La durée annuelle légale de temps de travail effectif est de 1607 heures.

Le temps de travail des enseignants chercheurs est consacré pour moitié aux activités de recherche et pour moitié aux activités d'enseignement (192 h équivalent TD).

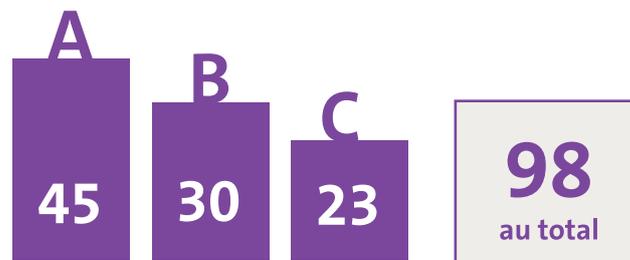
Les enseignants du second degré doivent assurer 384 h équivalent TD.

Le temps de travail peut être complet, partiel ou incomplet.

LE TÉLÉTRAVAIL

NOMBRE D'AGENTS BIATSS EN FONCTION AU 31 DÉCEMBRE EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



Au 01/01/2021, une charte du télétravail entre en vigueur dans l'établissement. Deux formes de télétravail possibles :

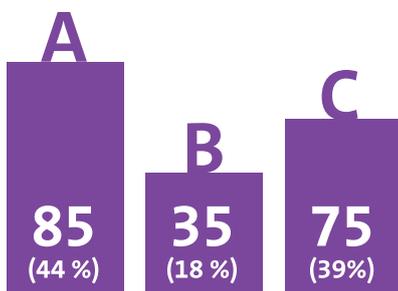
- **le télétravail régulier** : l'agent télétravaille à un ou des jours fixes définis dans un protocole
- **le télétravail flottant** : l'agent dispose d'un nombre annuel de 10 jours de télétravail flottant qu'il peut poser dans l'année.

Conformément au décret 2021-1123 du 26 août 2021, une allocation forfaitaire de télétravail est versée à compter du 1^{er} septembre 2021.

LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

NOMBRE TOTAL DE CET OUVERTS AU 31/12/2021 (BIATSS) :

• PAR CATÉGORIE



195

au total



• PAR GENRE

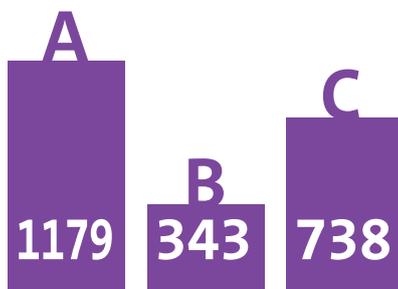
69
hommes
(35 %)



126
femmes
(65 %)

NOMBRE TOTAL DE JOURS STOCKÉS :

• PAR CATÉGORIE



2 260

au total

• PAR GENRE

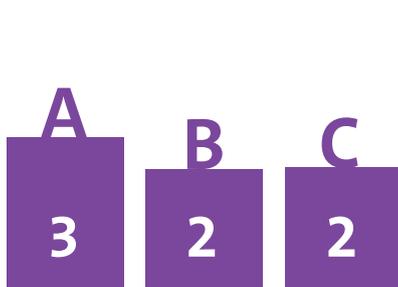
877
hommes



1 383
femmes

CET OUVERTS DANS L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



7

au total



• PAR GENRE

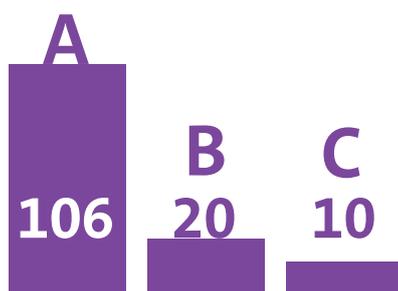
2
hommes



5
femmes

NOMBRE DE JOURS VERSÉS DANS L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



136

au total



• PAR GENRE

61
hommes

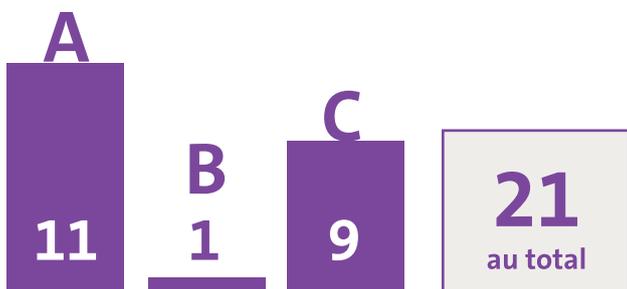


75
femmes

LES ABSENCES

NOMBRE D'AGENTS ABSENTS HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

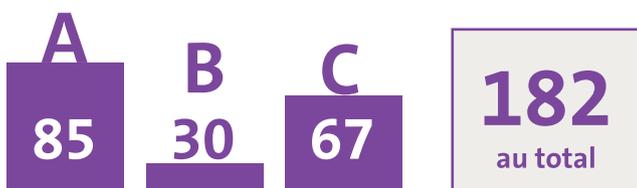


• PAR GENRE



NOMBRE D'AGENTS ABSENTS AU MOINS UN JOUR POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

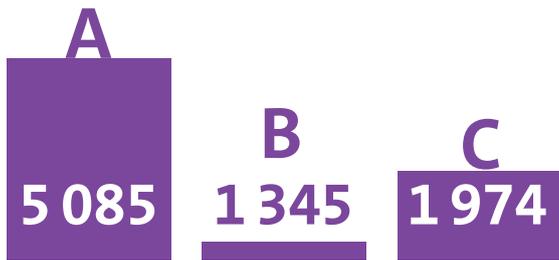


• PAR GENRE



NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE

3 207
hommes



5 197
femmes

2 089
Enseignants-chercheurs



6 315
BIATSS

8 404
au total



2 843 1 063

Congé de maladie ordinaire

3 906

1 511 991

Congé longue durée - A

2 502

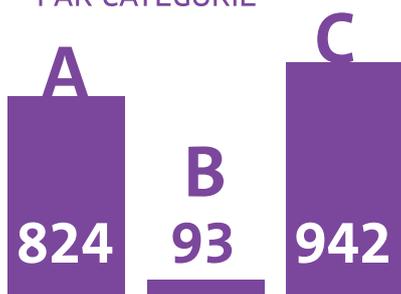
843 1 153

Congé longue maladie

1 996

NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



378
Enseignants-chercheurs



1 481
BIATSS

1 859
au total



987
congés maternité



26
congés paternité

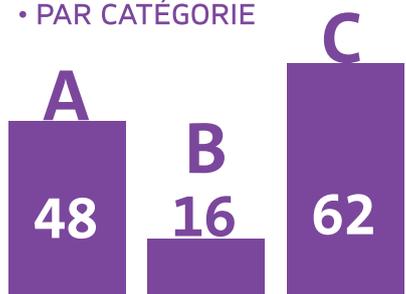


846
accidents, invalidités temporaires



NOMBRE DE JOURS DE CARENCE IMPUTÉS AUX AGENTS SUITE À UNE ABSENCE :

• PAR CATÉGORIE



126
au total



Enseignants chercheurs

9

Enseignants du 2nd degré

5

Personnels de bibliothèques

8

Personnels de l'AENES

20

Personnels de santé et sociaux

6

Personnels ITRF

78

TOTAL GÉNÉRAL
126

• PAR GENRE

36
hommes



90
femmes

Le jour de carence ne s'appliquait pas pour les arrêts maladies dûs à la COVID-19.

5.

SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



NOMBRE D'ACCIDENTS DE SERVICE, ACCIDENTS DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES... RECONNUS IMPUTABLES AU SERVICE



Enseignants, enseignants-chercheurs

	Catégorie	Tranche d'âge
Accidents service	A	55-59 ans
		50-54 ans
		50-54 ans
	B	
	C	
Accidents trajet	A	
	B	
	C	
Maladies professionnelles	A	
	B	
	C	

BIATSS

	Catégorie	Tranche d'âge
Accidents service	A	60-64 ans
		45-49 ans
		30-34 ans
	B	60-64 ans
		55-59 ans
		50-54 ans
Accidents trajet	A	55-59 ans
	B	25-29 ans
Maladies professionnelles	C	
	A	
	B	
	C	

SANTÉ AU TRAVAIL

Tous les agents (titulaires, contractuels, enseignants, BIATSS....) sont concernés et bénéficient d'un suivi médical.



Le rôle du médecin du travail est principalement préventif.

Il conseille sur :

- les risques professionnels,
- l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail,
- la prévention des Risques Psycho Sociaux, du harcèlement,
- le maintien dans l'emploi...

Il conduit des actions de santé au travail, en vue de préserver la santé des agents, tout au long de leur parcours professionnel.

Les principales actions du médecin du travail ou de son équipe pluridisciplinaire, portent sur :

- des études ergonomiques et aménagements du poste de travail (en particulier sur des postes administratifs),
- des visites de secteur, services (connaissance des risques et pratiques de l'établissement),
- des réunions / visites / groupes de travail dans le cadre du CSA,
- une expertise dans le cadre des commissions santé.

En parallèle, le médecin du travail émet des recommandations, avis (temporaire) au vu de la situation médicale de l'agent et de ses missions. À titre d'exemple, cela concerne des aménagements d'horaire, des restrictions de ports de charge, de travaux en hauteur, la mise à disposition d'équipements ergonomiques ou la réalisation d'examens complémentaires...

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NOMBRE DE SIGNALEMENTS À LA CELLULE RPS PAR TYPE D'ACTES :

4

difficultés
relationnelles
entre collègues
et/ou hiérarchie

1

sexisme

1

problème
de fonctionnement
du service

1

comportement
violent - menaces

3

cumul : difficultés relationnelles
entre collègues avec la hiérarchie
et problème de fonctionnement du service

10

au total

GLOSSAIRE

A

AC : Agent comptable

AAE : Attaché d'administration de l'Etat

ADJAENES : Adjoint administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AENES : Personnel de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

APAENES : Attaché Principal de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

ASI : Assistant ingénieur de recherche et formation

ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

ATRF : Adjoint technique recherche et formation

B

BAP : Branche d'Activités Professionnelles

BIATSS : Personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens Service et Santé

BIBAS / Biblio. Ass. Spéc. : Bibliothécaire assistant spécialisé

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BU : Personnels des Bibliothèques Universitaires

C

CA : Conseil d'Administration

CAP : Commission administrative paritaire

CAPA/CAPN : Commission administrative paritaire académique / nationale

CCP : Commission consultative paritaire

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CE ou EX : Classe Exceptionnelle (grade)

CET : Compte épargne temps

CHSCT : Comité hygiène sécurité et condition de travail

CS : Classe Supérieure (grade)

COMUE : Communauté d'universités et d'établissements

CPE : Commission paritaire d'établissement

CPJ : Chaire Professeur Junior

CRCT : Congé pour Recherches et Conversion Thématique

CSA : Comité social d'administration

D

DGS : Directeur Général des Services

DIF : Droit Individuel à la Formation

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

E

EC : Enseignant-chercheur

ETP : Équivalent Temps Plein = Quotité de temps de travail sur l'année : 1 / 0,9 / 0,8...

ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé

1 agent en fonction à 50% sur 1 an = 0,5 ETPT

1 agent en fonction à 50% sur 6 mois = 0,25 ETPT

EC/ES Enseignant-chercheur/Enseignant du second degré

EX ou CE : Classe Exceptionnelle (grade)

F

FC : Formation continue

FI : Formation initiale

FIPHP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

H

HC : Hors Classe (grade)

I

IGE : Ingénieur d'études de recherche et formation

IGR : Ingénieur de recherche et formation

INSA : Institut national des sciences appliquées

L

LA : Liste d'aptitude

M

MAG : Magasinier des bibliothèques

MCF : Maître de Conférences

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

1CL : 1^{re} Classe (grade)

2CL : 2^e Classe (grade)

P

P1 : Principal 1 (grade)

P2 : Principal 2 (grade)

PAST (MCF) : Maître de conférences associé à temps partiel des universités

PAST (PR) : Professeur associé à temps partiel des universités

PRAG : Professeur Agrégé

PRCE : Professeur Certifié

PROF.UNIV. / PR : Professeur des universités

R

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

RPS : Risques psycho-sociaux

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

T

TCH/ TECH : Technicien de recherche et formation

U

UMR : Unité mixte de recherche

UPHF : Université Polytechnique Hauts-de-France

V

VP : Vice-président

A series of horizontal dotted lines for writing.

UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Campus Mont Houy - 59313 Valenciennes Cedex 9



www.uphf.fr